

TARIFICATION 2021/2022

Le Conseil Municipal du 30 juin 2021 a voté les dispositions tarifaires pour la rentrée 2021/2022.

Pour mémoire, pour les résidents de la commune, les tarifs sont définis en fonction de la définition du QF des familles calculé sur la base de l'avis d'imposition selon la formule suivante : Revenu Brut de Référence divisé par 12 divisé par le nombre de personnes au foyer. Les résidents hors commune sont facturés sur la base d'un tarif unique fixé chaque année.

La participation des familles est calculée sur la base d'un quotient familial proportionnel aux revenus tenant compte de la composition du foyer. Il est calculé au 1^{er} janvier de l'année et reste valable jusqu'au 31 décembre.

Pour les familles des nouveaux inscrits, le quotient familial s'applique dès leur arrivée.

En cas de non-calcul, le quotient maximal est appliqué.

En cas de calcul tardif, le quotient est appliqué à la date de réception des informations par le service Education Jeunesse.

TARIFICATION 2021/2022 DES SERVICES PERISCOLAIRES			
Quotients	Tarif Restauration	Tarif Accueil matin	Tarif Accueil soir
Quotient supérieur ou égal à 554 – Tarif 1	3,24 €	0,83 €	2,27 €
Quotient compris entre 502 et 553 – Tarif 2	2,14 €	0,63 €	1,70 €
Quotient compris entre 456 et 501 – Tarif 3	1,62 €	0,41 €	1,13 €
Quotient compris entre 386 et 455 – Tarif 4	1,10 €	0,20 €	0,57 €
Quotient inférieur ou égal à 385 Tarif – 5 participation minimale	Gratuité	0,08 €	0,22 €
Tarif hors commune	4,44 €	0,83 €	2,27 €
Présence restauration avec panier repas complet fourni par la famille dans le cadre d'un PAI	Gratuité	/	/
Majoration pour non réservation dans les délais (y compris PAI)	1,50 €	/	1,00 €



Pour l'année 2021, votre quotient familial (QF) est calculé sur la base de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 selon la formule suivante :

QF Mensuel = Revenu Brut de Référence divisé par 12 divisé par le nombre de personnes au foyer (une part par personne).



TARIFICATION 2021/2022 DES CENTRES DE LOISIRS			
Quotients	Tarif ½ journée mercredi	Tarif journée mercredi	Tarif journalier vac. scolaires
Quotient supérieur ou égal à 1 169	7,94 €	15,88 €	19,26 €
Quotient compris entre 973 et 1 168	6,86 €	13,73 €	18,02 €
Quotient compris entre 779 et 972	5,73 €	11,47 €	14,98 €
Quotient compris entre 663 et 778	5,29 €	10,57 €	12,09 €
Quotient compris entre 545 et 662	3,91 €	7,81 €	10,17 €
Quotient compris entre 468 et 544	3,00 €	6,02 €	9,35 €
Quotient compris entre 302 et 467	2,22 €	4,44 €	5,83 €
Quotient inférieur ou égal à 301	1,35 €	2,73 €	3,61 €